

CFDT CFTC CGT FO SPAC SPSCM SUD

PROJET DE DEMENAGEMENT DE LA DGCIS A IVRY

Compte rendu Réunion Secrétariat Général- OS 24/01/2011

Objet : Déménagement

1) Le S.G. du ministère veut savoir d'ici la fin du mois de février qui ira à Ivry et ne commencera à travailler sur l'aménagement que lorsque la DGCIS aura défini les entités concernées par ce déménagement.

2) Le SG de la DGCIS après avoir dit qu'il étudiait 4 hypothèses :

- Envoyer tout Bervil à Ivry
- Revoir l'organigramme de la DGCIS pour déterminer qui déménage
- Laisser à Sieyès les bureaux qui travaillent le plus avec les cabinets
- Effectuer des regroupements fonctionnels multicritères

semble à ce stade pencher pour la dernière hypothèse en épargnant autant que possible les agents ayant déjà déménagé en 2009-2010, sans pour autant exclure leur déplacement.

A la question de l'évaluation du coût économique, social et environnemental, et notamment en termes de temps de transport, le SG a répondu qu'une grille était en train de circuler dans les services de la DGCIS pour évaluer les conséquences de ce déménagement sur les agents.

L'ensemble des OS a

- 1) **déploré les conditions d'information et de consultation dans le cadre des instances ministérielles : pas d'information en CTPC**
- 2) **critiqué l'absence de pertinence de ce déménagement, organisé dans la précipitation, qui va nuire à la cohérence et à l'attractivité de la direction**
- 3) **affirmé que la détermination des modalités de partition était de la responsabilité exclusive de la direction.**
- 4) **demandé que les directions de la DGCIS et du ministère trouvent les solutions permettant de répondre aux problèmes occasionnés et de « limiter les dégâts »**

Les problèmes évoqués :

Transports : Il faut que le S.G de Bercy se saisisse du problème et intervienne auprès du STIF.

Le SG de la DGCIS a demandé que 100 places de parking soient attribuées à la direction.

Sécurité : Nécessité de revoir les plages horaires et l'aménagement du temps de travail pour éviter les départs tardifs.

Temps contraint : Le déménagement va induire un rallongement des journées de travail. Des mesures d'accompagnement et d'assouplissement doivent donc être envisagées.
Le télétravail est en cours d'expérimentation. Un rapport a été demandé au CGIET.
Le SG demande que lui soient communiqués les cas des agents connaissant des difficultés particulières.

Mobilité des agents :

Mobilité interne : Le SG de la DGCIS s'est engagé à considérer comme prioritaires les agents de la DGCIS.

Mobilité externe : Les représentants des organisations syndicales ont demandé que le S.G. du ministère s'engage à les considérer comme prioritaires.

Ils ont demandé qu'ils bénéficient d'une véritable clause de préférence. et qu'au niveau de la hiérarchie, il n'y ait pas de blocage pour leur départ (clause des 3 mois).

La cellule d'aide aux personnes sera maintenue.

Prime de restructuration : Les déménagés ne seront, a priori, pas éligibles à cette prime mais le S.G va interroger le Secrétariat général du ministère à ce sujet, pour vérification.

Aménagement des bureaux d'Ivry : Dans le document sur CISNET, il est indiqué que les bureaux partagés de 2 à 6 personnes seront privilégiés, et le mobilier présenté est de taille réduite par rapport à celui dont nous disposons actuellement.

Ce type d'aménagement, déjà expérimenté depuis plus de 10 ans dans le Privé, induit une véritable dégradation des conditions de travail, un défaut de confidentialité, des dysfonctionnements et peut créer une véritable souffrance au travail.

Le S.G de la DGCIS a précisé que, pour sa part, il n'était pas favorable aux bureaux partagés par 4 et 6 agents et que le mobilier n'avait pas été commandé.

La taille des bureaux est clairement liée au nombre d'agents déménagés.

Information des agents : Le SG s'est engagé à diffuser l'information au fil de l'eau, mais a rappelé que les décisions concernant l'affectation des locaux constituaient le préalable au démarrage des négociations et décisions concernant les modalités pratiques d'installation et d'accompagnement.

Pour toute question relative au déménagement et à ses conséquences, contactez vos représentants syndicaux de la DGCIS